

SOCIETE COMMERCIALE

IMMATRICULATION D'UN PREMIER ETABLISSEMENT D'UNE SOCIETE ETRANGERE

- Formulaires **MO SAS** (pour ouverture du 1er établissement) dûment complétés et signés sur chaque feuillet
- Extrait d'immatriculation de la société à un registre public étranger traduit en français, daté de moins de trois mois et certifié conforme en original
- 1 exemplaire des statuts de la société traduit en français et certifié conforme en original par le responsable de la succursale
- 1 justificatif récent de la jouissance des locaux établi au nom de la société :
 - Copie du titre de propriété
 - ou** Copie du bail
 - ou** Autorisation du propriétaire de mise à disposition des locaux accompagné d'un justificatif d'adresse de ce dernier (copie taxe foncière ou titre de propriété...)
 - ou** Copie de la quittance de loyer ou facture EDF-GDF, téléphone fixe... (récentes)

Pour le représentant permanent nommé en France :

Justificatif d'identité :

- Extrait d'acte de naissance en original et de moins de 3 mois ou copie de la carte d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité ou copie du livret de famille à jour

Si étranger(ère) résidant en France : (hors ressortissant de l'union européenne)

- Copie de la carte de résident ou du titre de séjour en cours de validité et à jour ou copie du récépissé de la demande de ce titre de séjour délivré par la Préfecture

Attestation sur l'honneur de non condamnation et de filiation à compléter et à signer en original

En cas d'activité réglementée :

Copie lisible de la licence si débit de boissons à consommer sur place (**document mairie**)

Copie attestation d'inscription provisoire sur le Registre des Transporteurs délivrée par la DREAL (Cité Administrative d'Etat, 165 rue Garibaldi, 69006 LYON, Tél : 04.78.62.50.50)

Autre : contacter votre CFE

COUT DE LA FORMALITE

Chèque de 66.88 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)